COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 32 – REUNION DU 21 MARS 2024

Président :	**M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président :	**M. ROUGER Alain**
Secrétaire :	**M. GODET Jean-Pierre**
Membres :	**MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 31 du 14 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

WEEK-END DU 16 / 17 MARS 2024

Match n°26344195 Val de Boutonne (2) – Pays Mellois (2) en Séniors D3 Poule D

Arbitre : M. DEYA Sylvain

Réclamation d'après-match du club de Pays Mellois :
« Je soussigné GENDET Kévin, capitaine de l'équipe de Melle, pose réserve concernant la participation et la qualification au match de l'ensemble de l'équipe de Val de Boutonne ».

La Commission déclare la réclamation d'après match recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Match de référence pour l'équipe 1 : Val de Boutonne (1) – Beauvoir (1) en championnat départemental 2 poule Sud du 16/03/2024.

2/ En ce qui concerne les catégories jeunes, se référer au règlement de la commission des jeunes saison 2023/2024 : la catégorie U18 R2 n'est nullement considérée comme équipe supérieure en championnat séniors.

3/ Une exception pour les **coupes séniors** organisées par le district : **se référer aux règlements compétitions séniors District des Deux-Sèvres, Championnats - Coupes - Challenges Saison 2023-2024 – Rubrique QUALIFICATION – LICENCE.**
Art. 18. – A) qui précise : particularité, les équipes U19/U18 disputant les championnats Régionaux et Nationaux sont également considérées comme équipes supérieures.

Par conséquent : la commission déclare la réclamation d'après match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Val de Boutonne (2) - Pays Mellois (2) = **1-1**

Les droits de réclamation d'après match, soit 74 €, seront portés au débit du club de Pays Mellois.

FORFAITS

Amende de 21 €
Match n° 27783552 Chauvigny (1) – Poitiers 3 cités (1) en u16-u18 F à 11 poule B ➢ **Poitiers 3 cités 2ème forfait.**
Match n° 27783011 Montmorillon (1) – SO Châtellerault (1) en u16-u18 F à 11 poule A ➢ **SO Châtellerault 1er forfait.**
Match n° 27756850 Haut Val de Sèvre (2) – Champdeniers Pamplie (1) en u13 D4 poule C ➢ **Champdeniers Pamplie 1er forfait.**
Match n° 27738838 GJ Orée Autize (2) – Niort St Liguaire (2) en u17 D2 poule B ➢ **GJ Orée Autize 1er forfait.**
Match n° 27783122 Montmorillon (1) – Neuville (2) en u14-u17 à 8 poule D ➢ **Neuville 2ème forfait.**

Amende de 32 €
Match n° 27871172 Amailloux (2) – St Amand/Sèvre (3) en Séniors D5 niveau 2 poule A ➢ **Amailloux 1er forfait.**

RESULTATS NON SAISIS OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25 € au club désigné en gras :

- Match n°27739737 **GJ EVSABB Nueil** (2) – FC Bressuire (4) en u13 D3 poule D.
- Match n°27738983 **FC Chauray** (2) – Pays Néo Créchois (1) en u15 D2 poule B.
- Match n°27741131 **FC Chauray** (1) – Beauvoir / Niort (1) en u13 D1 accession LFNA.
- Match n°27739706 **St Cerbouillé** (1) – ETSO (1) en u13 D3 poule A.
- Match n°27739735 **Pays Thénezéen** (1) – Sud Gâtine (2) en u13 D3 poule B.
- Match n°27755892 **GJ ENE 79** (1) – Thouars Foot 79 (3) en u13 D2 poule B.
- Match n°27755891 **GJ St Varaudaise** (1) – Pays Argentonnais (1) en u13 D2 poule B.
- Match n°27740424 **Vouillé** (1) – Venise Verte (3) en u13 D4 Poule D.
- Match n°27739130 **Chiché** (1) – Pays Mauléonais (2) en u15 D3 poule A.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 24 €

- Du club de **AFP** : vendredi 12 avril 2024, tournoi Futsal. En attente du règlement sportif.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

COURRIERS RECUS

- Du club de **Comoriens Bressuire** et de la ville de Bressuire concernant le stade Jules Ferry de nouveau disponible. Pris note.
- Du club de **Lutaizien Oiron** concernant un arrêté municipal du 09-10 mars. Pris note.
- Du club de **l'Avenir 79** concernant
  - Son match de coupe des réserves. Pris note.
  - Programmation week-end de Pâques. Pris note.

- Du club de **Chiché** concernant ses u15 à 7. Pris note.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN